

Montréal, le 29 avril 2015

M. Martin Bonhomme, directeur général
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec)- H9X 1M2
PAR COURRIEL

Objet : Addenda

Agrandissement de la zone d'étude – Étude environnementale sur les caractéristiques du territoire - Secteur Nord – Sainte-Anne-de-Bellevue

N/D : M521-03-15

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre l'addenda concernant l'agrandissement de l'aire d'étude du secteur de développement au nord du chemin Sainte-Marie. Celui-ci s'arrime avec la démarche de zonage environnemental déjà entreprise par la Ville et vient présenter des informations supplémentaires sur le territoire qui a été ajouté. À votre convenance, ces informations pourront être intégrées au rapport complet ultérieurement.

Nous espérons que le tout saura répondre à vos attentes et nous demeurons à votre disposition pour toute information additionnelle.

1 INTRODUCTION

La ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a entrepris en 2014 une démarche de zonage environnemental sur un des derniers secteurs vacants du territoire. L'aire d'étude avait originalement une superficie de 154 hectares et couvrait le secteur situé à l'ouest du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, à l'est du parc industriel et au nord du chemin Sainte-Marie.

La Ville souhaite ajouter à son étude environnementale un secteur d'une superficie de 4,70 ha, pour lequel la même méthodologie sera appliquée, c'est-à-dire l'évaluation de la valeur écologique des milieux naturels, ainsi que la détermination d'un zonage environnemental, divisant le territoire en noyaux, corridors et zones tampons, selon les indicateurs de qualité du milieu trouvés. Ce secteur se situe à la limite de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Kirkland, au sud-est du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

2 VALEUR ÉCOLOGIQUE

Le tableau 1 présente le résumé de la valeur écologique des milieux naturels se trouvant dans l'agrandissement de l'aire d'étude. La figure 1 présente les différents types de milieux naturels dans le secteur Nord. La figure 2 présente la valeur écologique des écosystèmes, calculée selon la méthodologie du rapport de Groupe Hémisphères (2015).

Le secteur comprend une majorité de milieux naturels de valeur moyenne et de milieux dont la valeur écologique n'a pas été calculée (milieux anthropiques complètement décapés ou arbres sur gazon). On retrouve également près du quart des milieux naturels qui sont de valeur très faible. On retrouve toutefois plus de 15 % des milieux naturels qui ont une valeur écologique élevée. La valeur écologique vient du potentiel de trouver des espèces à statut précaire dans ces milieux, de la présence d'un cours d'eau ou de la rareté du type de milieu naturel sur le territoire. Deux milieux humides de valeur écologique moyenne sont également présents.

Tableau 1. Résumé de la valeur écologique dans l'agrandissement de l'aire d'étude

VALEUR ECOLOGIQUE	SUPERFICIE (HA)	PROPORTION (%)		PROPORTION DE L'AIRE D'ETUDE(%)
		PUBLIC	PRIVE	
Très faible	1,09	—	100	23,2
Faible	—	—	—	—
Moyenne	1,45	—	100	30,9
Élevée	0,77	—	100	16,5
Très élevée	—	—	—	—
Aucune (anthropique et ligne d'arbres)	1,38	—	100	29,4
Total	4,70	—	—	100,0

3 ZONAGE ENVIRONNEMENTAL

Deux zones environnementales ont été identifiées dans l'agrandissement de l'aire d'étude, soit un noyau et une zone tampon, identifiés à la figure 3.

Le noyau, d'une superficie de 0,07 ha, englobe une forêt mature et une friche arborescente de valeur écologique élevée, dans lequel se trouve un cours d'eau intermittent. On retrouve également dans ce noyau de l'éclaircie, une espèce à statut précaire.

La zone tampon englobe le noyau et longe le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme sur une largeur de 30 mètres. Cette zone tampon couvre une superficie de 2,19 ha, soit 46,6 % de l'agrandissement de l'aire d'étude.

À certains endroits, les milieux humides ne sont pas englobés par la zone tampon des noyaux puisque les noyaux considéraient d'abord la valeur écologique des milieux naturels. Or, ces milieux humides auraient tout intérêt à être protégés malgré leur valeur écologique moyenne, puisqu'ils rendent plusieurs biens et services écologiques. Une zone tampon devrait également s'y ajouter afin de les protéger.

4 CONCLUSION

L'agrandissement de l'aire d'étude du secteur Nord vient confirmer la présence de quelques milieux de forte valeur écologique au sud-est du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Ces milieux devraient être conservés et protégés par une zone tampon de 30 mètres, qui viendra diminuer la pression sur le milieu et protéger les fonctions écologiques que les noyaux remplissent.

5 PORTÉE ET LIMITATIONS DE L'ÉTUDE

Ce document est publié conformément et sous réserve d'un accord entre le Groupe Hémisphères inc. et la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Il est limité aux questions qui ont été soulevées par le client et préparé en utilisant les niveaux de compétence et de diligence normalement exercés par des scientifiques en environnement dans la préparation d'un tel document. Ce document est destiné à être lu comme un tout et des sections ou des parties ne doivent donc pas être lues, utilisées ou invoquées hors de leur contexte. Le document est confidentiel et la propriété du client.

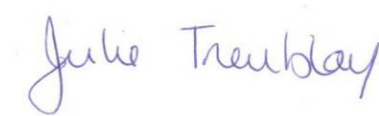
6 ASSURANCE QUALITÉ

Groupe Hémisphères dispose d'un système interne de contrôle de la qualité inspiré de la norme ISO 9001 : 2008. Ce dernier est basé sur la vérification et l'approbation de tout concept et production de documents par un professionnel senior. Il tient notamment compte de la responsabilité du management, du contrôle de la documentation et des données, de la formation continue du personnel, ainsi que de l'assurance qualité pour les produits livrables. Ce système inclut également un contrôle assidu des travaux de terrain et des mesures de prévention et de sécurité spécifiques au projet.

7 RÉFÉRENCES

Groupe Hémisphères (2015) *Étude environnementale sur les caractéristiques du territoire – Secteur Nord*. Rapport technique réalisé pour la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, 37 p. et 3 annexes.

Rédigé par :

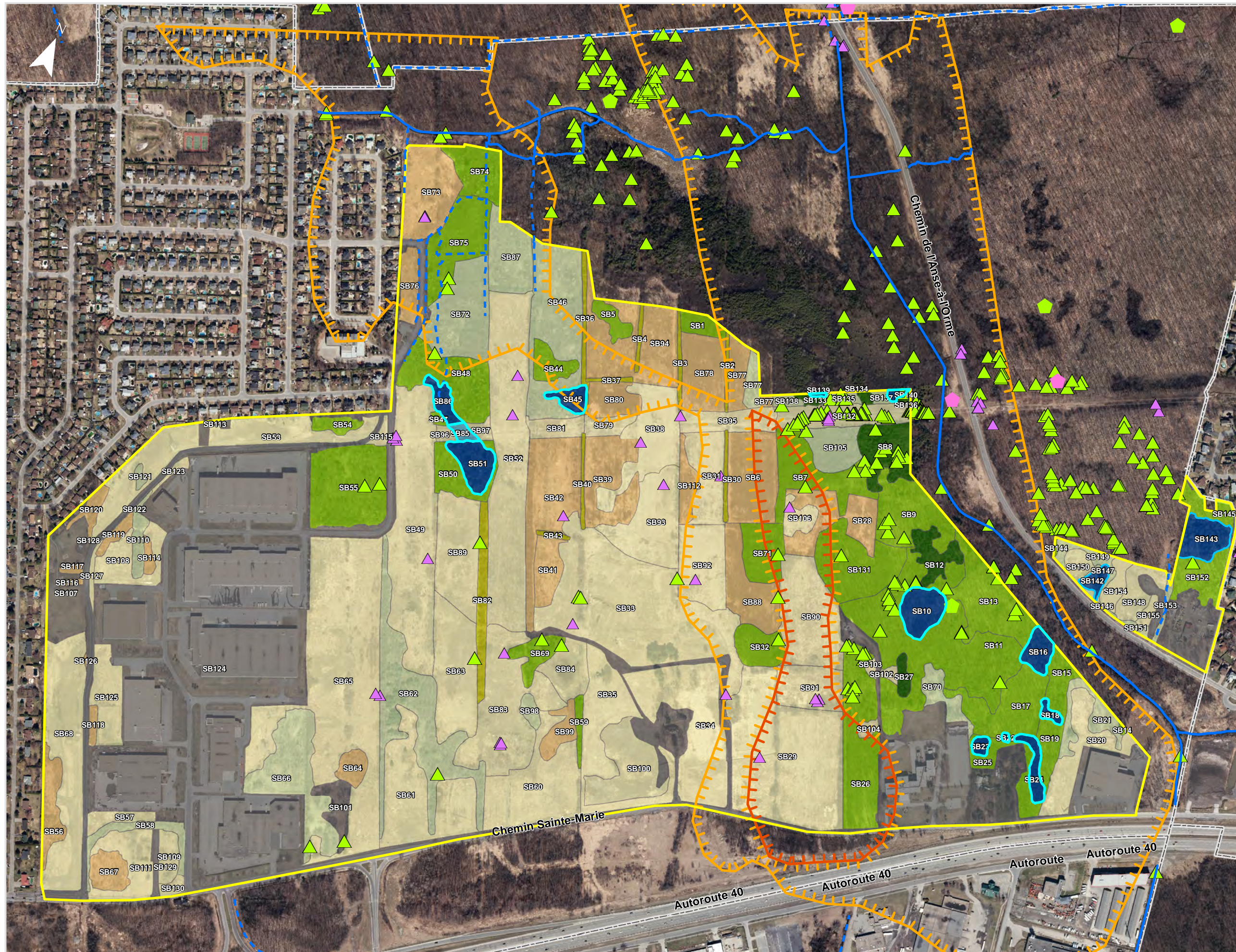


Julie Tremblay, B.Sc.
Biologiste, certificat en géomatique

Vérifié par :



Marie-Ève Dion
Biologiste, M.Sc. Env, chargée de projet



LÉGENDE

Aire d'étude	Cours d'eau
Mention du CDPNQ	Fossé
Faune	Limite municipale
Flore	
Mention des études	
Faune	
Flore	
Milieux naturels	
Milieu terrestre	Milieu humide
Forestier résineux	Marécage arborescent
Forestier feuillu	Marécage arbustif
Friche arborescente	Autre
Friche arbustive	Anthropique
Friche herbacée	Ligne d'arbres
	Numéro du polygone
Susceptibilité aux glissements de terrain	
Faible-moderée	
Modérée-élevée	

0 100 200 300
mètres

ÉCHELLE: 1:6 500 NAD 83 MTM 8

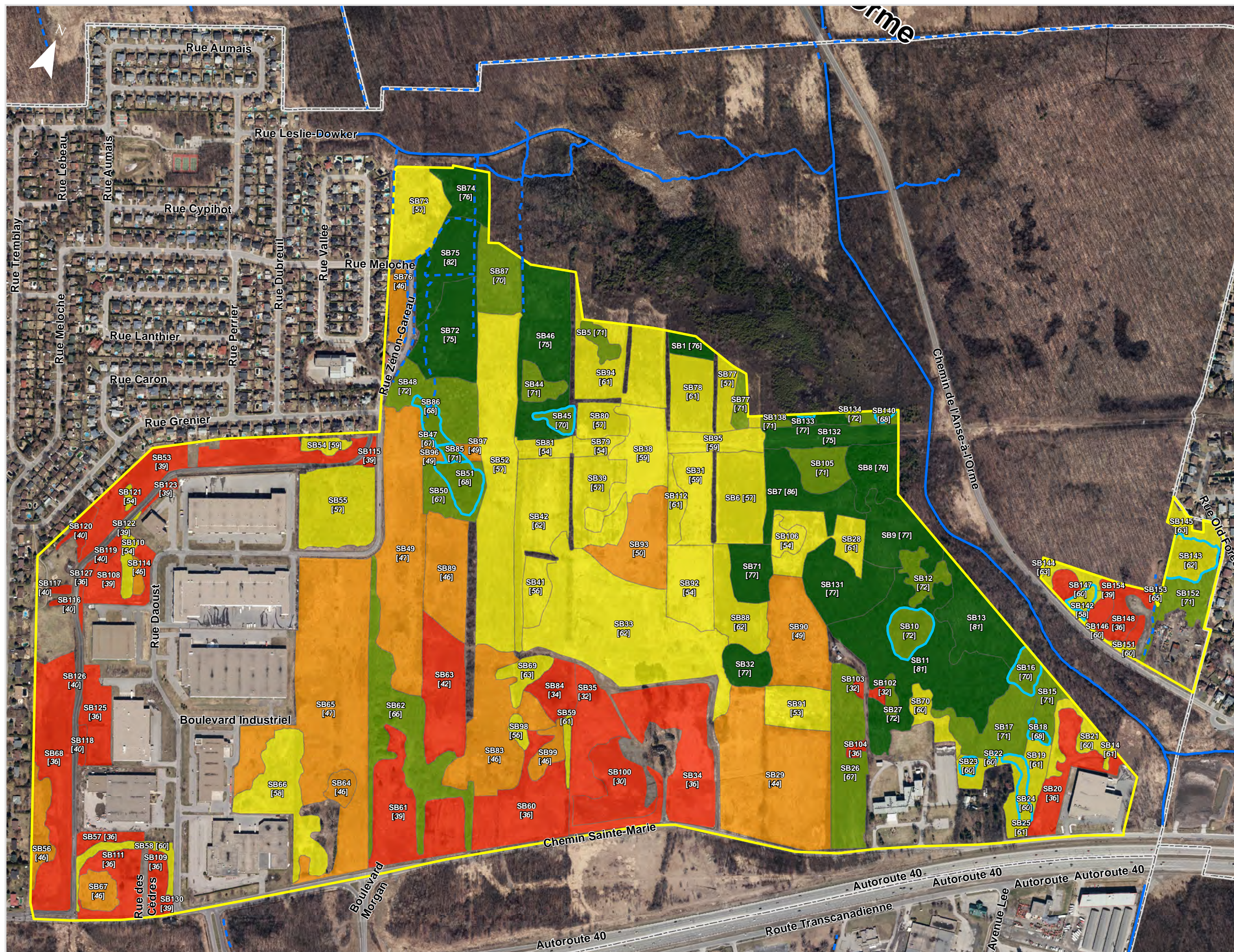
Figure 1

Milieux naturels
Espèces à statut
Caractéristiques physiques

FICHER, PROJET, DATE, AUTEUR:
GH-0520-02, M521-01-13,
2015-04-29, J.T.

SOURCES:
Orthophoto: CMM, 2013
Données: Ville de Montréal

MONTRÉAL: 1453, rue Beaubien E., bureau 301,
Montréal (Qc) H2G 3C6
QUÉBEC: 5731, rue Saint-Louis, bureau 201
Lévis (Qc) G6V 4E2



LÉGENDE

- Aire d'étude
- Cours d'eau
- Fossé
- Limite municipale
- Milieu humide

Valeur écologique

- Très faible
- Faible
- Moyenne
- Élevée
- Très élevée

SB34 (72)
Numéro du polygone
(Valeur écologique)



ÉCHELLE: 1:6 500 NAD 83 MTM 8

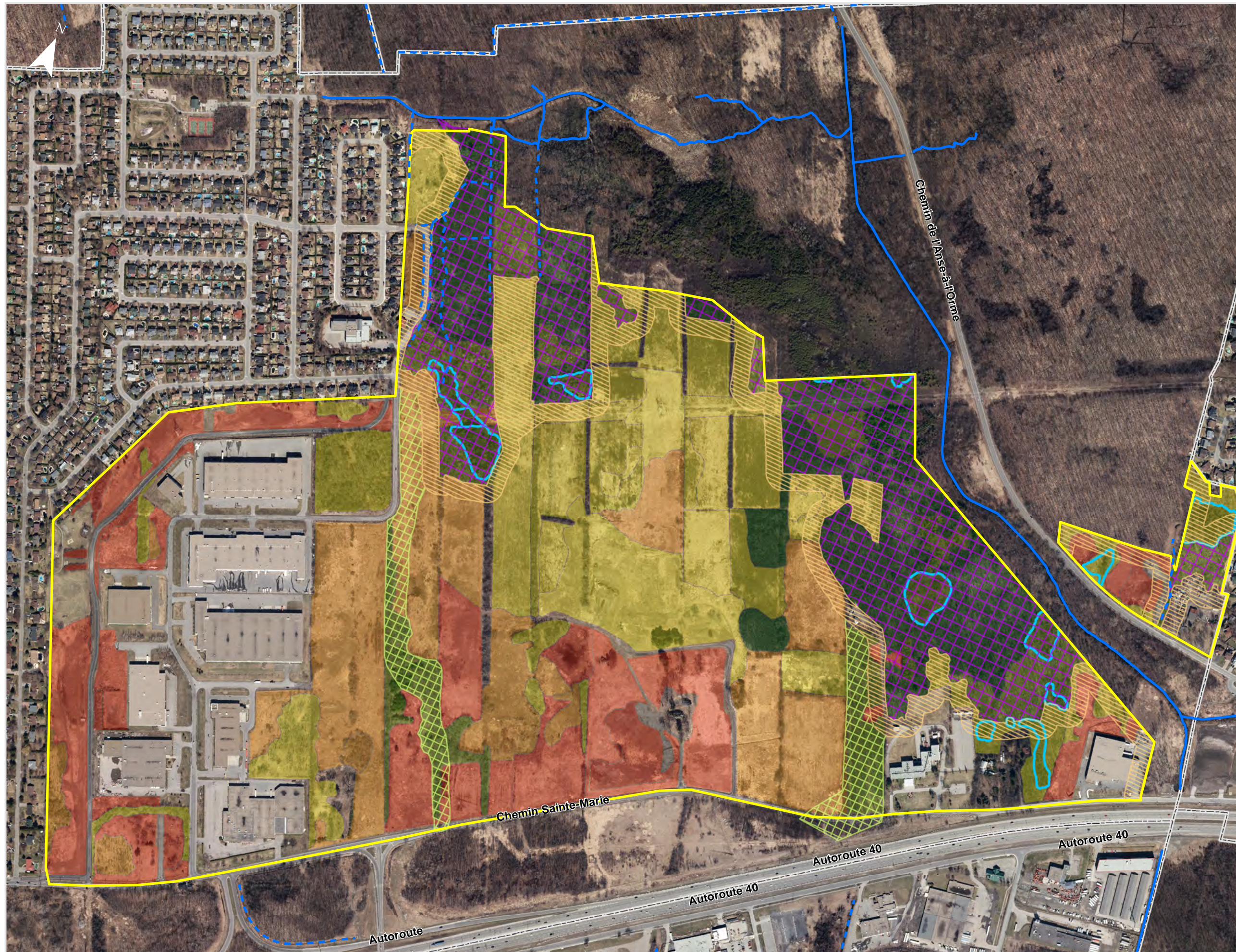


Figure 2
Valeur écologique

FICHER, PROJET, DATE, AUTEUR:
GH-0518-02, M521-01-13,
2015-04-29, J.T.

SOURCES:
Orthophoto: CMM, 2013
Données: Ville de Montréal

Groupe Hemispheres
MONTRÉAL: 1453, rue Beaubien E., bureau 301,
Montréal (Qc) H2G 3C6
QUÉBEC: 5731, rue Saint-Louis, bureau 201
Lévis (Qc) G6V 4E2



LÉGENDE

- Aire d'étude
- Cours d'eau
- Fossé
- Limite municipale
- Milieu humide

Valeur écologique

- Très faible
- Faible
- Moyenne
- Élevée
- Très élevée

Zonage écologique

- Noyau
- Tampon
- Corridor



ÉCHELLE: 1:6 500 NAD 83 MTM 8



Figure 3
Zonage environnemental

FICHER, PROJET, DATE, AUTEUR:
GH-0614-01, M521-01-13, 2015-04-29, J.T.

SOURCES:
Orthophoto: CMM, 2013
Données: Ville de Montréal

MONTRÉAL: 1453, rue Beaubien E., bureau 301,
Montréal (Qc) H2G 3C6
QUÉBEC: 13, chemin Saint-Louis, bureau 201
Lévis (Qc) G6V 4E2